

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, M. Hamon, Mme Bayer, M. Menant, Mme Roucaute, Mme Aschard,

Absente : Mme Lemoine, Mme Dron, excusée.

Secrétaire : Mme Bayer.

Convocations expédiées le : 27/01/2015

Compte-rendu affiché le : 10/02/2015

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

A la lecture du compte-rendu de la précédente réunion, Madame le Maire précise que :

- concernant la réforme territoriale, le Cabinet d'études qui va travailler sur le projet de création d'une commune nouvelle va passer en mairie courant février,
- les ordinateurs ont été changés dans la salle multi activités,
- l'assemblée générale de Rando ferme s'est tenue au centre culturel. Madame le Maire confirme la nécessité d'une présence importante de bénévoles le 7 juin prochain afin d'assurer la réussite de cette manifestation.

Dans le cadre de la réforme territoriale, M. Guy BERTIN vient présenter la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement dont il est le Président.

Créée en janvier 2001, la communauté d'agglomération actuelle regroupe 32 communes et plus de 65 000 habitants (ancien district urbain de Saumur, les services de la ville de Saumur, le canton d'Allonnes). Il évoque ensuite les compétences partagées qui au départ ont été financées par le transfert de la taxe professionnelle. Par le jeu des transferts de charges qui ont été établi à une date précise, c'est désormais la communauté d'agglomération qui prend le relais en cas de surcoût.

- activité économique : 10 ans d'activité, la zone d'Allonnes, Ecoparc, Montreuil-Bellay, Chacé Varrains ; 25 000 emplois sur toute l'agglomération en terme d'activité. Seule la voirie des zones d'activité est prise en charge.
- tourisme,
- transports,
- l'eau et l'assainissement : prise en charge et remise en état de toutes les stations d'eau et d'assainissement de la communauté d'agglomération : 60 000 000 € d'investissement sur les 32 communes ;
- gestion des déchets,
- formation supérieure,
- santé,
- culture : théâtre de Saumur, 2 médiathèques (Saumur et Montreuil)
- équipements sportifs (piscines) : création salle agglomération-gym.

L'agglomération est l'outil du territoire saumurois qui va permettre de le développer, elle a l'autorité de le faire ainsi que les moyens. M. BERTIN explique qu'actuellement l'agglomération réfléchit sur son avenir et que de nouveaux transferts de charges seront certainement faits.

Il évoque ensuite la répartition des élus au sein de l'agglomération : au moins 1 représentant par commune.

A la demande de Mme BAYER il rend compte des différents projets à développer :

- l'économie,
- le tourisme,
- la formation avec le campus universitaire, la formation professionnelle, les jeunes déscolarisés,
- le numérique,
- le pôle tertiaire qui regrouperait tous les organismes : l'agglomération, le grand saumurois, l'agence économique du saumurois, la mission locale, la maison de l'emploi, etc... avec la possibilité de consacrer tout un étage pour le co working (pouponnière d'entreprises).

CRÉATION DU SMBAA : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté inter-préfectoral du 31 décembre 2014 lequel prononce la fusion du Syndicat Mixte Loire Authion (SMLA), du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Couasnon (SMACL), du Syndicat Intercommunal pour le Bassin du Lathan (SIBL), du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Haut Lathan (SIHL) et du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien du Lathan et de ses Affluents (SIELA), créant ainsi au 1^{er} janvier 2015 le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA).

Compte tenu de cette fusion ainsi que des nouveaux statuts, il appartient désormais à la commune de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉSIGNE** comme délégués titulaires : **M. Joël JOUSSELAIN** et **Mme Marie-Agnès PIHÉE,**
- Et comme délégué suppléant : M. Bruno BIGOT,**
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ET BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 abstention),

- . **DÉCIDE** de reconduire les indemnités : conseil et confection de budget à Madame Cécile LEHEC, receveur municipal, pour l'année 2014, au taux de 50 % de l'indemnité réclamée soit la somme de 236.53 € brute,
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DES RÉFÉRENTS

M. MENANT rend compte de sa réunion avec Mme le Maire et M. JOUSSELAIN relative à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document réalisé par le précédent Conseil Municipal qui a pour but de mettre en œuvre une procédure d'aide et d'évacuation à la population en cas d'inondation.

Pour ce faire en plus du Maire, des Adjointes, de M. MENANT, des services concernés (gendarmerie, pompiers, préfecture etc...) des référents de quartier avaient été précédemment désignés. (5 titulaires et 5 suppléants) qu'il convient donc de mettre à jour.

Les anciens référents seront contactés afin de savoir s'ils poursuivent leur mission et le PCS sera remis à jour.

DEVIS VÉOLIA POUR LE CIMETIÈRE :

M. BIGOT donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise VEOLIA pour la remise en état du branchement d'eau au cimetière d'un montant de 1 051.47 € HT soit 1 261.76 € TTC

- . **ACCEPTÉ** le devis de VEOLIA d'un montant de 1 261.76 € TTC
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

DEVIS POUR CLOTURE SÉCURITAIRE DE L'ANCIENNE GARE :

Différents devis sont en cours pour la clôture sécuritaire (2 m de haut, 5 mm épaisseur) à poser le long de l'ancienne gare que la commune vient d'acquérir. Ils seront présentés lors du prochain conseil municipal.

DEVIS AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES PARTERRES DU BOURG :

M. JOUSSELAIN rappelle au Conseil Municipal que la commission voirie avait souhaité que les parterres du bourg soient aménagés avec l'implantation de plus de plantes vivaces sur toile afin de limiter les plantes fleuries et donc l'arrosage.

Il présente les différents devis reçus et l'étude de chaque devis réalisée par la commission :

↳ THIBAUT PAYSAGE Longué	2 991.60 € HT	3 589.92 € TTC
↳ Fabien ALBERT Blou	2 495.50 € HT	2 994.60 € TTC
↳ ANJOU PAYSAGE Longué	2 633.70 € HT	3 136.02 € TTC
↳ DELANNOY PAYSAGE St Martin	2 883.93 € HT	3 319.42 € TTC;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de la commission, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise ANJOU PAYSAGE d'un montant de 2 633.70 € HT soit 3 126.02 € TTC, confirmant ainsi le choix de la commission,**
- . **CHARGE M. JOUSSELAIN de faire le nécessaire.**

REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ÉCOLE DES CASTORS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le photocopieur de l'école est ancien et qu'il n'est plus possible de trouver des consommables pour son entretien.

Elle donne ensuite lecture de différents devis pour pourvoir à son remplacement :

	Achat HT	Location HT/trimestre :
↳ QUADRA de Saumur :		5 ans : 21 trimestres
CANON IRA C 2220i/L	2 115.00 €	123.50 € HT
KYOCERA Taskalfa 2551CI	2 055.00 €	119.95 € HT
↳ DBR d'Angers :		
KONICA C 224 ^e	2 765.00 €	166.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise QUADRA de Saumur, pour l'appareil CANON IRA C 2220i/L,**
- . **DÉCIDE de prendre cet appareil en location, au prix de 123.50 € HT/trimestre sur 21 trimestres,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à cet achat.**

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : AGRANDISSEMENT ET RESTRUCTURATION DE MAIRIE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations sur les perspectives financières et la liste des projets à réaliser dont notamment les travaux d'agrandissement et de restructuration de la mairie, rendant les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Elle informe le conseil municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la commune peut prétendre à l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir les travaux d'agrandissement et restructuration de la Mairie, d'un montant HT de 487 348 €**
- . **DÉCIDE dans le cadre de la DETR 2015 de solliciter l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour ces travaux,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

CCLL : Quelques réunions se sont déroulées :

- . culture : pour étudier les demandes de subventions votées au Conseil communautaire concernant les harmonies et les écoles de musique.
- . ordures ménagères : et le SICTOD qui concerne 3 ou 4 communes de la CCLL. Aucune décision de prise car manque encore d'élément sur le prix des prestations et sur les travaux prévus.

SIEML : visite le 9 février prochain afin de voir pour l'étude thermique de la mairie : savoir ce qu'on peut installer comme chauffage.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : Les commissions se sont réunies avec des projets raisonnables.

LA RENAISSANCE : Problème de chauffage dans le bar et dans le jeu ce qui entraîne des factures d'électricité importantes. La commune étant propriétaire, la société demande qu'elle fasse des travaux et change les convecteurs vétustes et énergivores.

La mairie pourrait prendre à sa charge le changement des radiateurs dans le bar tandis que la Renaissance qui a baissé le plafond du jeu, sans en faire la demande, pourrait se charger des travaux dans le jeu. A voir.

TRAVAUX A LA GARE : Il y aura des contraintes importantes en ce qui concerne la sécurité lors de la réalisation des travaux dans le local de l'ancienne gare. Les travaux d'étude de menuiseries sont en cours, les plans sont en cours.

Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Tourisme : le comité d'administration de l'Office de Tourisme a voté son budget 2015 prévoyant des investissements en matériel informatique : un écran de communication affichant les animations sera installé. Il recherche également du personnel pour cet été pour Longué. Pour Saint Martin quelques animations seront organisées sur la découverte de la faune et de la flore. Notre commission tourisme devra se réunir courant février afin de valider notre dossier auprès de Région pour la halte vélos.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Il rend compte de la commission environnement-voirie-urbanisme :

- . souci au niveau de la Place de l'église : les racines des magnolias soulevant le goudron, il faudra peut-être envisager de les couper.
- . le réaménagement de la murette à partir de la Croix-Rouge est à étudier.
- . le problème des nids de frelons : comment peut-on obliger les personnes concernées à détruire les nids ? Est-ce qu'une participation financière de la commune pourrait les inciter à le faire ?
- . Devant la réalisation de travaux d'urbanisme sans autorisation, il est envisagé de réaliser un livret d'information qui sera distribué aux nouveaux arrivants. Avec la nouvelle réglementation interdisant toute construction nouvelle, voir si cela sera toujours d'actualité.
- . rencontre prévue avec le Conseil Général pour affiner les travaux sur la Levée ainsi que pour une chicane au niveau du cimetière.

AFFAIRES DIVERSES :

REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU VAL D'AUTHION :

Madame le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal que le Préfet de Maine et Loire a prescrit le 25 novembre dernier la révision du plan de prévention du Val d'Authion.

La détermination des risques d'inondation va s'appuyer sur de nouvelles connaissances issues des études de dangers de la levée de l'Authion et d'un levé topographique de l'IGN.

Une étude de la DREAL de bassin sur la base d'une analyse géomorphologique de 107 brèches, a identifié une zone de dissipation d'énergie où les constructions situées à moins de 500 m seraient détruites.

Dans l'attente d'études plus spécifiques, le SDAGE a demandé que ce risque de rupture soit pris en compte dans l'aménagement du territoire et il a instauré, au droit des digues, sur une largeur de 100 m par mètre de hauteur de la digue, une zone où toute nouvelle construction doit être interdite. Durant cette étude et afin de ne pas augmenter les risques auxquels le territoire est exposé et dans l'intérêt des personnes, M. le Préfet a demandé de refuser toute nouvelle construction dans le périmètre de cette zone de dangers.

Tous les permis de construire sont pour le moment gelés et les projets communaux pour certains risquent d'être remis en cause (aménagement du presbytère, réaménagement de la Mairie et de l'ancienne gare) tout comme ceux des particuliers. Une réunion d'information des élus est prévue mercredi 4 février et les communes devraient à ce moment-là recevoir de plus amples renseignements. Dossier très important à suivre pour l'avenir de la commune ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les TAP, les animateurs rencontrent des problèmes de comportement avec quelques enfants qui pour certains risquent l'exclusion de ces activités. Des courriers ont été adressés aux parents dont les enfants sont concernés. Elle en a également rencontré certains.

Concernant le fonds d'amorçage pour les TAP, il sera reconduit mais à la condition de mettre en place un PEDT. Pour l'instant il convient d'attendre afin de savoir à quoi il faudra se soumettre. Un courrier a également été adressé à tous les parents des enfants qui fréquentent les TAP afin qu'ils viennent récupérer leurs enfants dans l'école ou qu'ils informent les animateurs si l'enfant rentre seul à son domicile.

Madame le Maire rend également compte des réunions des commissions du CMJ :

pour la commission solidarité loisirs : une opération pièces jaunes a été mise en place sur la commune. Les enfants participeront à une séance des Amis du Part'âge. Côté loisirs, ils envisagent de monter une troupe de théâtre. Pour ce faire, il recherche une pièce d'une durée de 30 à 45 minutes avec peu d'acteur. La projection de films au centre culturel pourrait également être organisée (formalités en cours).

pour la commission sécurité : ils ont envoyé une lettre aux pompiers de Saumur pour organiser des cours de secourisme.

Concernant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en décembre 2014, la CCLL avait délibéré favorablement pour le SRCE. Depuis, la CCLL a appris le passage de la trame verte en plein dans la zone d'activités actiparc. C'est pourquoi un conseil communautaire exceptionnel va se réunir pour annuler cette délibération.

ASSOCIATION KO'T JEUNES : Madame le Maire a rencontré le Président qui a confirmé l'arrêt de l'association. Le résultat financier sera redistribué.

Les réunions de la commission des finances pour la préparation du budget 2015 sont fixées :
le jeudi 19 février 2015 à 18 heures pour le fonctionnement et
le mercredi 4 mars 2015 à 18 heures pour l'investissement.

Les membres de cette commission pour 2015 seront en plus du Maire, des 3 Adjointes et
Mme LEMOINE : M. BOUSSIN, M. LECOMTE, Mme PIHÉE.

. Intervention de M. BOUSSIN :

Voir le monument Dupetit-Thouars sur la place de l'église qui se détériore.

Il rend compte de la galette qui s'est déroulée à la micro-crèche de Saint Clément où il a pu constater le bon entretien des locaux.

CCLL : Mercredi prochain, il assistera à la commission politique de la famille.

CCAS : Galette des anciens : Elle a eu lieu le 27 janvier dernier. 90 personnes étaient présentes et l'animation a été très appréciée.

Signatures :